

CONTACTS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES

PERSONNE A CONTACTER POUR SOLLICITER UNE FORMATION

Si une formation de notre catalogue vous intéresse ou si vous souhaitez savoir si nous pouvons dispenser une formation juridique dont le programme n'apparaît pas dans le catalogue, n'hésitez pas à contacter Madame Agnès GAGET, assistante du cabinet Rousset Avocats, référent administrative, logistique et handicap dans le cadre des offres de formation :

- Par courriel à communication@roussetavocats.com
- Par téléphone au **04 28 38 16 96** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 19h (possibilité de laisser un message sur le répondeur en dehors de ces heures d'ouverture)

PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION

Suite à une demande de formation, nous prendrons attache avec vous (téléphone / mail) afin de recueillir votre besoin et de définir, ensemble, la prestation de formation la plus adaptée.

Lors de cet échange, les modalités de déroulement et d'évaluation de la formation, le ou les objectifs, les prérequis seront précisés.

Une proposition de convention vous sera alors transmise, formalisant notamment les objectifs, le programme convenu, les modalités d'interventions ainsi que le prix.

Dès signature de la convention, nous procéderons, en coordination avec vos services, à l'organisation logistique, technique et pédagogique.

Le délai d'accès aux formations, est ainsi défini ensemble, en fonction de vos contraintes et de nos disponibilités, un temps moyen d'un mois entre la prise de contact et l'intervention étant généralement constaté.